

Procès-verbal de l'Assemblée générale du SEECR au CMÉC tenue le 2 décembre 2008

Liste de présences : M^{mes}, MM.

Girard, François
Jean, Genenviève
Leblanc, Jason
Marcheterre, Michel
Plante, Louise
Santerre, Sonia
Viens, Karine

Prise de notes : M^{me} Julie Morazain

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour;
03. Accueil des nouvelles et nouveaux membres;
04. Consultation FAC : avis de motion;
05. Information sur la négociation;
06. Divers;
07. Levée de l'assemblée.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 12 h 12.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION de Michel Marcheterre
appuyée de Karine Viens
« Que l'ordre du jour soit adopté. »
Adoptée à l'unanimité.

03. ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Christian Guillemette, Olivier Martin et Daniel Parenteau sont accueillis membres du SEECR. Nous leur souhaitons la bienvenue.

04. CONSULTATION FAC : AVIS DE MOTION

Documentation FAC : *Consultation des assemblées générales sur certaines modifications à apporter aux statuts de la fédération. Novembre et décembre 2008.*

Invité : M. Jean-Claude Drapeau, président de la FAC (Fédération autonome du collégial)

Jean-Claude Drapeau présente le contexte de la dernière négociation et le départ de quelques syndicats. Il poursuit en présentant les avis de motion.

Des membres interrogent les valeurs de la FAC sur la nécessité de les réaffirmer avant de voter sur les avis de motion. Il est mentionné le manque de communication. Jean-Claude fait part des travaux qui se sont faits à ce niveau... et autres.

Julie Morazain, responsable des pratiques syndicales et des droits nouveaux au Comité exécutif du SEECR, présente la position de Rimouski.

Les membres prennent le vote.

Proposition 1

Conseil de négociation : Afin de pallier les inconvénients que génère parfois le rythme de la négociation, la FAC propose de se doter d'un Conseil de négociation. Cette instance, formée de deux délégués par syndicat, serait appelée à prendre toutes les décisions entourant la négociation ordinaire comme extraordinaire. Fait à noter, pour les syndicats comptant 250 ETC et plus, les deux délégués auraient le droit de vote.

Que l'Assemblée générale accepte les modifications à apporter aux articles 17 et 18 des statuts de la fédération.

POUR 3 CONTRE 3 ABSTENTION 1

Proposition 2

Processus décisionnel : Pour la FAC, le pouvoir réside dans les assemblées générales. Cet avis de motion vise donc à favoriser la consultation des assemblées générales pour les propositions sur la négociation, les ententes particulières avec le gouvernement et les modifications majeures à la demande syndicale. Dans ces cas, la majorité absolue plutôt que la majorité des deux tiers permettrait de déclencher une consultation des assemblées générales.

Que l'Assemblée générale entérine la décision de l'Assemblée fédérative sur les modifications à apporter à l'article 21 des statuts de la fédération.

POUR 6 CONTRE 1 ABSTENTION 0

05. INFORMATION SUR LA NÉGOCIATION

Documentation FAC : *Négociation 2010, la FAC en marche. Tournée des assemblées générales. Novembre et décembre 2008*

Invité : M. Jean-Claude Drapeau, président de la FAC

L'information sur la négociation a été donnée dans le point précédent. Jean-Claude Drapeau apporte quelques précisions sur les axes prioritaires.

06. DIVERS

Rien n'est traité à ce point.

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 13 h 5.